MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

Décision n° 3808 du 6 août 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'air

NOR : *INTJ2016866S*

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 6831 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930025S) ;

Vu la décision n° 48454 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930012S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er septembre 2020 :

Rivière Patrice	NIGEND : 144 347	NLS : 8 003 475

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1er septembre 2020 :

Tardif Sébastien	NIGEND : 191 176	NLS : 8 039 989
Grandpierre Serge	NIGEND : 150 539	NLS : 8 008 341
Cissé Stéfane	NIGEND : 165 823	NLS : 8 022 321

Article 3

Les maréchaux des logis-chef dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er septembre 2020 :

Kwaster Jérémy	NIGEND : 188 347	NLS : 8 043 517
Depreux Frédéric	NIGEND : 307 860	NLS : 8 091 515
Brunel Rémy	NIGEND : 141 198	NLS : 8 001 209

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er septembre 2020 :

Ernoult Thomas	NIGEND : 319 024	NLS : 8 092 772
Becker Laurent	NIGEND : 165 967	NLS : 8 022 404

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 août 2020.

Le colonel, commandant
la gendarmerie de l'air par suppléance,
F. Madelénat